



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 045-214502858-20230526-DECISION202350-CC

S<sup>2</sup>LO

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques  
☎ 02 38 79 33 81  
☎ 02 38 79 33 95

## DECISION N° 2023-50

Le Conseiller Départemental Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### DECIDE

**Article 1** : L'approbation et la signature d'un contrat de location financière en leasing auprès de la société BNP PARIBAS LEASE GROUP sise 12 rue du Port 92000 Nanterre, concernant 12 sèche-mains de la marque DYSON, fournis par la société PLG et qui seront installés dans les 12 établissements scolaires de la ville.

Le contrat est conclu pour une durée de 8 trimestres, soit 24 mois. Le montant trimestriel du loyer s'élève à 1 296,14 € HT.

**Article 2** : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3** : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,  
Le 26 mai 2023



Christophe CHAILLOU  
Conseiller Départemental du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle